

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Cantley tenue le mardi 18 février 2025 à 19 h au centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley - Salle du conseil municipal

Présidée par M. le maire David Gomes

Sont présents :

Nathalie Bélisle, conseillère du district des Monts (# 1)
Jean Bosco, conseiller du district des Prés (# 2)
Philippe Normandin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
Jean-Charles Lalonde, conseiller du district des Érables (# 5)
Jean-Nicolas de Bellefeuille, conseiller du district des Lacs (# 6)

Sont aussi présents:

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier
Mme Johanne Albert-Cardinal, responsable aux communications
M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets

Environ quarante (40) personnes sont présentes à la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 FÉVRIER 2025
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement tenue les 11 et 12 février 2025 - Règlement numéro 661-24 relatif au zonage
 - 5.2 Retrait du Règlement numéro 661-24 relatif au zonage
 - 5.3 Le directeur général et greffier-trésorier en vertu du paragraphe 3 de l'article 142 du Code municipal soumet de nouveau au conseil pour considération la résolution numéro 2025-MC-018 ayant pour objet de l'exercice du droit de veto de M. David Gomes, maire
- 6. GREFFE
- 7. RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1 Point d'information - Tableaux des embauches et de mouvement de main-d'oeuvre
- 8. FINANCES
 - 8.1 Adoption des comptes payés au 30 janvier 2025
 - 8.2 Adoption des comptes à payer au 28 janvier 2025

Le 18 février 2025

8.3 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 630 000 \$ qui sera réalisé le 25 février 2025

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une pelle sur roues 18 tonnes neuve - Contrat no 2024-31

9.2 Non-octroi du contrat pour l'achat de camionnettes avec échange - Contrat no 2024-34

9.3 Adjudication d'un contrat pour l'entretien et les travaux de déneigement pour les années 2025-2026 - Contrat no 2025-01

9.4 Ouverture des registres pour les fournisseurs de granulats - Contrat no 2025-02

9.5 Adjudication d'un contrat pour le balayage des chemins et rues - Contrat no 2025-03

9.6 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de ponceaux - Contrat no 2025-05

9.7 Ouverture des registres pour la location de camions, d'équipements et de machineries (avec opérateur) - Contrat no 2025-06

9.8 Ouverture des registres pour la location de camions, d'équipements et de machineries (sans opérateur) - Contrat no 2025-07

9.9 Refus d'adjudication d'un contrat pour l'achat d'un tracteur multi-usage compact avec équipements - Contrat no 2025-08

9.10 Adjudication d'un contrat pour le traçage des lignes de rues - Contrat no 2025-09

9.11 Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le Service des travaux publics - Contrat no 2025-12

9.12 Acquisition de deux (2) camionnettes 3/4 tonne avec échanges pour le Service des travaux publics - Contrat no 2025-13

9.13 Demande à la Société Hydro-Québec de procéder à l'installation et au raccordement électrique d'une unité d'éclairage à l'intersection des rues Crémazie, de Rimouski et de Matane

9.14 Autorisation de formuler une demande auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) pour le déploiement de cinémomètres (photos-radars) sur les voies publiques de la Municipalité de Cantley

9.15 Autorisation de la reddition de comptes auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets redressement et accélération - Réfection de la montée Saint-Amour, phase 2 (résolution numéro 2022-MC-295)

Le 18 février 2025

- 9.16 Mise à jour de la politique municipale encadrant l'implantation de ralentisseurs de trafic no TP-2022-006

- 10. **LOISIRS - CULTURE ET PARCS**

- 10.1 Octroi de soutien financier aux organismes reconnus de la Municipalité de Cantley - Année 2025

- 11. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Acceptation de la démission de M. Vincent Gendron Rossignol à titre de membre citoyen du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC)

- 11.2 Remerciements et fin de mandat de Mme Marie Tudoret à titre de membre du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC)

- 11.3 Résolution autorisant la signature d'une entente et l'octroi d'un mandat à Capital Nature pour une étude de caractérisation de la biodiversité

- 12. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 13. **COMMUNICATIONS**

- 14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 15. **CORRESPONDANCE**

- 16. **DIVERS**

- 17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 18. **PAROLE AUX ÉLUS**

- 19. **CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Point 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025

La réunion débute à 19 h.

Point 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

L’administration municipale assure le suivi aux questions reçues par courriel.

Point 3. 2025-MC-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 FÉVRIER 2025

IL EST

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

Le 18 février 2025

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1 2025-MC-023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

IL EST

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1 DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 11 ET 12 FÉVRIER 2025 - RÈGLEMENT NUMÉRO 661-24 RELATIF AU ZONAGE

M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, procède au dépôt du certificat faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 661-24 relatif au zonage.

- Le nombre de personnes habiles à voter est de 9 349;
- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 945;
- Le nombre de demandes reçues est de 2 872.

Par conséquent, je déclare qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Point 5.2 2025-MC-024 RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661-24 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-268 adoptée le 10 décembre 2024, le conseil adoptait un avis de motion pour le Règlement numéro 661-24 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2025-MC-017 adoptée le 21 janvier 2025, le conseil adoptait le Règlement numéro 661-24 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE les 11 et 12 février 2025, dans le cadre de la procédure d'adoption du règlement prescrit par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, se tenait un registre au 6, impasse des Étoiles à Cantley entre 9 heures et 19 heures et que 2 872 personnes ont signé le registre;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de ne pas poursuivre la démarche d'adoption du Règlement numéro 661-24 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas lieu de tenir un référendum consultatif dans le cadre de la procédure d'adoption du Règlement numéro 661-24 relatif au zonage et, en conséquence, qu'il y a lieu plutôt de retirer ledit règlement;

Le 18 février 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil retire le Règlement numéro 661-24 relatif au zonage et transmette une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) et au directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour considération.

Adoptée à l’unanimité

Point 5.3	2025-MC-025	<u>LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL SOUMET DE NOUVEAU AU CONSEIL POUR CONSIDÉRATION LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-MC-018 AYANT POUR OBJET DE L'EXERCICE DU DROIT DE VETO DE M. DAVID GOMES, MAIRE</u>
-----------	-------------	--

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2025 MC-018 adoptée le 21 janvier 2025, le conseil autorisait l’adoption du Règlement numéro 662-24 relatif au lotissement remplaçant et abrogeant le règlement numéro 270-05;

2025-MC-018 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 662-24 RELATIF AU LOTISSEMENT REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 270-05

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 273-19 édictant le Schéma d’aménagement et de développement révisé (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l’Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement omnibus 313-22, visant à modifier diverses dispositions du règlement numéro 273-19 édictant le Schéma d’aménagement et de développement révisé (troisième génération) de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, est entré en vigueur le 5 juillet 2023 et doit être considéré dans le processus de révision des règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 59 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, la Municipalité de Cantley doit adopter dans un délai de deux (2) ans tout règlement de concordance au schéma d’aménagement révisé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 239 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, à la demande de la Municipalité de Cantley, le ministre a prolongé de trois (3) ans le délai imparti;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’abroger et de remplacer le règlement numéro 270 05 relatif au lotissement par un règlement de lotissement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à cette abrogation et ce remplacement;

CONSIDÉRANT QU’en raison d’une discordance majeure entre les deux (2) cadres réglementaires et la difficulté d’application qu’il en résulte, l’avis de motion sera déposé à une séance subséquente distincte, mais précédant l’adoption du règlement. Un effet de gel sera applicable dès l’avis de motion;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) ainsi que le comité consultatif de l’environnement et du développement durable de Cantley (CCEDDC) ont émis des recommandations lors de sa réunion extraordinaire du 29 octobre 2024;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE l’avis de motion 2024-MC-269 du règlement numéro 662 24 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de la parution le 5 décembre 2024 d’un avis public aux personnes intéressées, une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 janvier 2025, conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme et que le règlement a été modifié afin de tenir compte de commentaires reçus lors de la consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 662 24 n’est pas susceptible d’approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 662 24 relatif au lotissement, tel que déposé et, abroge à toute fin que de droit le règlement numéro 270 05;

QU’il soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

QUE le conseil autorise MM. David Gomes, maire, et Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR MME NATHALIE BÉLISLE

POUR

Philippe Normandin
Jean-Charles Lalonde
Jean-Nicolas de Bellefeuille
David Gomes

CONTRE

Nathalie Bélisle
Jean Bosco
Sarah Plamondon

La résolution principale est adoptée à la majorité.

SUIVI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DU DROIT DE VETO DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-MC-018 ADOPTÉE LE 21 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT le droit de veto de M. David Gomes, maire portant sur la résolution numéro 2025-MC-018 adoptée le 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du paragraphe 3 de l’article 142 du Code municipal, le greffier-trésorier doit soumettre à nouveau la résolution numéro 2025 MC 018 adoptée le 21 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil rejette la résolution numéro 2025-MC-018 « Adoption du Règlement numéro 662-24 relatif au lotissement remplaçant et abrogeant le Règlement numéro 270-05 » .

Adoptée à l’unanimité

GREFFE

POINT D'INFORMATION - TABLEAUX DES EMBAUCHES ET DE MOUVEMENT DE MAIN-D'ŒUVRE

2018/02/10
Date


Stéphane Parent
Directeur général et gérant-inscris

W&A JOUR CONSEIL

2015/12/17
Date

Stéphanie Parent
Directeur général et affaires financières
NÉEL & JOUIN - COMPTA

Le 18 février 2025

Point 8.1 2025-MC-026 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l’adoption des comptes payés au 30 janvier 2025, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d’usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes payés au 30 janvier 2025 se répartissant comme suit : un montant de 660 171,50 \$ pour le paiement des salaires et les déductions à la source, un montant de 602 109,11 \$ pour les dépenses générales, pour un grand total de 1 262 280,61 \$.

Adoptée à l’unanimité

Point 8.2 2025-MC-027 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Derrick Murphy, directeur des finances, recommande l’adoption des comptes à payer au 28 janvier 2025, le tout tel que soumis;

CONSIDÉRANT les vérifications d’usage réalisées par les membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Derrick Murphy, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 28 janvier 2025 pour un montant de 55 383,97 \$.

Adoptée à l’unanimité

Point 8.3 2025-MC-028 CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 630 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Cantley souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 630 000 \$ qui sera réalisé le 25 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
571-19	1 903 500 \$
572-19	726 500 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 571-19 et 572-19, la Municipalité de Cantley souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE HULL AYLMEER
250, BOUL. ST JOSEPH
HULL, QC
J8Y 3X6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier trésorier. La Municipalité de Cantley, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 571-19 et 572-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Le 18 février 2025

Point 9.1

2025-MC-029

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE PELLE SUR ROUES 18 TONNES NEUVE - CONTRAT NO 2024-31

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l’achat d’une pelle sur roues 18 tonnes neuve;

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été lancé le 19 décembre 2024 sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l’adjudication d’un contrat pour l’achat d’une pelle sur roues 18 tonnes neuve - Contrat no 2024-31;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, cinq (5) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
J.R. Brisson Équipement Ltée	375 750 \$
Liebherr-Canada Ltée	407 245 \$
Nors Construction Équipement St	434 723 \$
Brandt Tractor Ltd	489 770 \$

CONSIDÉRANT QUE l’analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission de la firme J.R. Brisson Équipement Ltée, plus bas soumissionnaire a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme J.R. Brisson Équipement Ltée est de 375 750 \$, taxes en sus - Contrat no 2024-31;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme J.R. Brisson Équipement Ltée pour l’item provisionnel au bordereau pour l’achat d’une débroussailleuse est de 44 386 \$, taxes en sus, et que la Municipalité souhaite s’en prévaloir;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme J.R. Brisson Équipement Ltée pour l’item provisionnel au bordereau pour l’achat d’un marteau hydraulique est de 33 216 \$, taxes en sus, et que la Municipalité souhaite s’en prévaloir;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à J.R. Brisson Équipement Ltée pour la somme totale de 453 352 \$, taxes en sus, pour l’achat d’une pelle sur roues 18 tonnes neuve, et ce, conditionnellement à l’approbation du Règlement d’emprunt numéro 735-25 par le conseil municipal et par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) - Contrat no 2024-31;

Le 18 février 2025

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d’emprunt numéro 735-25, suite à son approbation par le conseil municipal et par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH).

Adoptée à l’unanimité

Point 9.2

2025-MC-030

NON-OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE CAMIONNETTES AVEC ÉCHANGE - CONTRAT NO 2024-34

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l’achat de camionnettes avec échange;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 23 décembre 2024 sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l’adjudication d’un contrat pour l’achat de camionnettes avec échange - Contrat no 2024-34;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, une (1) seule proposition a été reçue dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
P.E. Boisvert Auto Ltée	Non-conforme

CONSIDÉRANT QUE l’analyse de la soumission reçue a démontré que ladite soumission de la firme P.E. Boisvert Auto Ltée a été jugée non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme P.E. Boisvert Auto Ltée est de 171 153 \$, taxes en sus - Contrat no 2024-34;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, rejette la soumission de la firme P.E. Boisvert Auto Ltée jugée non-conforme - Contrat no 2024-34.

Adoptée à l’unanimité

Point 9.3

2025-MC-031

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LES ANNÉES 2025-2026 - CONTRAT NO 2025-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l’entretien et les travaux de déneigement pour les années 2025-2026, avec une option de deux (2) renouvellements d’une année;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé 9 janvier 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'adjudication d'un contrat pour l'entretien et les travaux de déneigement pour les années 2025-2026 - Contrat no 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, deux (2) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
4063538 Canada inc. / Vaillant Excavation	2 094 535,00 \$
130247 Canada inc. / Pavage Inter-Cité	2 390 269,50 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission de 4063538 Canada inc. / Vaillant Excavation plus bas soumissionnaire a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par 4063538 Canada inc. / Vaillant Excavation est de 2 094 535 \$, taxes en sus, - Contrat no 2025-01;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à 4063538 Canada inc. / Vaillant Excavation pour la somme totale de 2 094 535 \$, taxes en sus, pour l'entretien et les travaux de déneigement pour les années 2025-2026 avec l'option de deux (2) renouvellements d'une année - Contrat no 2025-01;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-330-00-443 « Enlèvement de la neige à contrat - Enlèvement de la neige ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.4

2025-MC-032

OUVERTURE DES REGISTRES POUR LES FOURNISSEURS DE GRANULATS - CONTRAT NO 2025-02

CONSIDÉRANT les besoins de flexibilité de la Municipalité de Cantley pour l'approvisionnement en matériaux granulats et ce, afin de respecter les délais requis pour certains travaux et sa volonté d'augmenter son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE chaque registre est un registre distinct;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission générale a été lancée le 9 janvier 2025 sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour divers registres de granulats, à savoir :

2025-02A	MG-20
2025-02B	MG-56
2025-02C	MG-112

Le 18 février 2025

2025-02D	ASPHALTE RECYCLÉ
2025-02E	PIERRES NETTES
2025-02F	POUSSIÈRE DE PIERRE
2025-02G	SABLE
2025-02H	TERRE
2025-02I	PAILLIS
2025-02J	REBUTS
2025-02K	ASPHALTE FROID

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de la demande de soumission générale, trois (3) propositions ont été reçues dans le délai imparti, les noms des fournisseurs étant les suivants :

- **Registre numéro 2025-02A** **MG-20**
Sablières VGF
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02B** **MG-56**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02C** **MG-112**
Sablières VGF
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02D** **Asphalte recyclé**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02E** **Pierres nettes**
Sablières VGF
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02F** **Poussière de pierre**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02G** **Sable**
Sablières VGF
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02H** **Terre**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
- **Registre numéro 2025-02I** **Pallis**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
- **Registre numéro 2025-02J** **Rebuts**
Materre en Vrac / 8089604 Canada Inc.
Construction DJL Inc.
- **Registre numéro 2025-02K** **Asphalte froid**
Construction DJL Inc.

CONSIDÉRANT Qu’après analyse, les trois (3) soumissions ont complété le processus d'analyse de conformité et peuvent être inscrites au registre;

Le 18 février 2025

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil ouvre les registres pour l’approvisionnement en matériaux granulats - Contrat no 2025-02 pour l’année 2025 et y inscrive les trois (3) fournisseurs ayant soumis les prix annexés à cette résolution et ayant complété le processus d’analyse de conformité;

QUE chacun des registres, mis en place en vertu de l’article 11 du Règlement numéro 562-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley, soit régi en application de l’article 12 de ce règlement.

Adoptée à l’unanimité

Tableau registre Granulat 2025						
Nom du Fournisseur			Eurovia/DJL (Carrière Edelweiss)	Ma terre en Vrac (Val-des-Monts)	Sablière VGF (Denholm)	
Adresse			960 ch. Edelweiss, La pêche,Qc J0X 3G0	147 Chem. Saint Antoine, Val-des-Monts, QC J8N 7G9	491 Chem. Paugan, Denholm, QC J8N 9B7	
Reference	MATÉRIAUX EN VRAC	UNITÉ	PRIX/UNITÉ			
			Eurovia/DJL (Carrière Edelweiss)	Ma terre en Vrac (Val-des-Monts)	Sablière VGF (Denholm)	
2025-02A	MG20 MTQ	tonne	15.75 \$	13.95 \$	N/A	
	MG20 MTQ Livré	tonne	23.30 \$	N/A	14.15 \$	
	MG20 B	tonne	13.95 \$	13.60 \$	14.15 \$	
	MG20 B Livré	tonne	21.50 \$	N/A	N/A	
2025-02B	MG56 Gris	tonne	14.25 \$	13.60 \$	N/A	
	MG56 Brun	tonne	N/A	12.00 \$	14.00 \$	
2025-07C	MG-112 Pierre	tonne	12.00 \$	12.25 \$	N/A	
	MG-112	tonne	12.00 \$	11.00 \$	N/A	
	MG-112 Sabie	tonne	N/A	10.00 \$	7.50 \$	
2025-02D	MR3	tonne	N/A	12.00 \$	N/A	
	MR5	tonne	11.00 \$	12.00 \$	N/A	
	MR7	tonne	12.00 \$	12.00 \$	N/A	
2025-02E	Pierre 100-200	tonne	19.00 \$	17.95 \$	N/A	
	Pierre 200-400mm	tonne	N/A	24.95 \$	N/A	
	Pierre 10-20 mm	tonne	17.25 \$	16.95 \$	N/A	
	Pierre 20-40mm	tonne	19.00 \$	16.95 \$	16.80 \$	
2025-02F	Dust 0-5mm	tonne	12.65 \$	12.75 \$	N/A	
2025-02G	Sable (parc/plage)	tonne	N/A	N/A	15.40 \$	
	Sable compaction CG14	tonne	12.75 \$	10.00 \$	9.00 \$	
	Sable Classe B	tonne	N/A	8.75 \$	N/A	
	Sable abrasif	tonne	N/A	12.95 \$	12.25 \$	
	Sable filtrant	tonne	N/A	N/A	15.00 \$	
	Sable filtrant Q2R22	tonne	N/A	N/A	15.00 \$	
2025-02H	Terre de surface (Top Soil)	Verge	N/A	17.95 \$	N/A	
	Terre noir	Verge	N/A	21.00 \$	N/A	
	terre à jardin	Verge	N/A	26.95 \$	N/A	
	Compost	Verge	N/A	38.00 \$	N/A	
2025-02I	Pailis cèdre naturel	Verge	N/A	40.00 \$	N/A	
	Pailis cèdre noir ou brun	Verge	N/A	51.00 \$	N/A	
	Fibre de parc certifier	Verge	N/A	48.00 \$	N/A	
2025-02J	Rebut Souches/Branche Camion 10 roues	Voyage	N/A	99.00 \$	N/A	
	Rebut Souches/Branche Camion 12 roues	Voyage	N/A	139.00 \$	N/A	
	Rebut Souches/Branche Camion semi-remorque	Voyage	N/A	165.00 \$	N/A	
	Asphalte	tonne	15.00 \$	6.50 \$	N/A	
	Béton	tonne	16.00 \$	22.95 \$	N/A	
	Terre non contaminée	tonne	11.00 \$	5.50 \$	N/A	
2025-02K	Asphalte froide	sac 22.7 kg	15.00 \$	N/A	N/A	
		tonne	N/A	N/A	N/A	

Le 18 février 2025

Point 9.5

2025-MC-033

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES CHEMINS ET RUES - CONTRAT NO 2025-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l'exécution de travaux de balayage des chemins et des rues sur son territoire avec deux (2) années d'options de renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 15 janvier 2025 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'adjudication d'un contrat pour le balayage des chemins et des rues - Contrat no 2025-03;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, une (1) seule proposition a été reçue dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
2991209 Canada inc / Pariseau	269 177,10 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission reçue a démontré que la soumission de la firme 2991209 Canada inc / Pariseau a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme 2991209 Canada inc / Pariseau est de 269 177,10 \$, taxes en sus, - Contrat no 2025-03, pour les années 2025 et 2026 avec l'option de deux (2) renouvellements d'une année;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à la firme 2991209 Canada inc / Pariseau pour la somme totale de 269 177,10 \$ taxes en sus, pour le balayage des chemins et des rues - Contrat no 2025-03, pour les années 2025 et 2026 avec l'option de deux (2) renouvellements d'une année;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-528 « Grattage et nettoyage de chemins à contrat - Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.6

2025-MC-034

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PONCEAUX - CONTRAT NO 2025-05

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Cantley pour se procurer de la fourniture avec livraison de tuyaux rigides en « PEHD » non perforés double paroi, intérieur lisse et extérieur annelé avec des raccords assortis pour l'année 2025;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres a été publié le 16 janvier 2025 sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l’adjudication d’un contrat pour la fourniture et la livraison de ponceaux - Contrat no 2025- 05;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, cinq (5) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Réal Huot inc.	Non-conforme
Les Équipements Alain Miron (2984792 Canada Inc)	42 217,34 \$
Matériaux J. Lajeunesse inc.	42 368,00 \$
EMCO Aqueduc	43 069,60 \$
Les Pavages Lafleur & Fils inc.	52 978,74 \$

CONSIDÉRANT QUE l’analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission de la firme Les Équipements Alain Miron (2984792 Canada Inc) a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par Les Équipements Alain Miron (2984792 Canada Inc) est de 42 217,34 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-05;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des items unitaires au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à la firme Les Équipements Alain Miron (2984792 Canada Inc) pour la somme de 42 217,34 \$, taxes en sus, pour la fourniture et la livraison de ponceaux pour l’année 2025 - Contrat no 2025-05;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-320-00-642 « Ponceaux - Voirie municipale ».

Adoptée à l’unanimité

Point 9.7

2025-MC-035

OUVERTURE DES REGISTRES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE MACHINERIES (AVEC OPÉRATEUR) - CONTRAT NO 2025-06

CONSIDÉRANT les besoins de flexibilité de la Municipalité de Cantley pour la location de camions, d’équipements et de machineries (avec opérateur), et ce, afin de respecter les délais requis pour certains travaux et sa volonté d'augmenter son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE chaque registre est un registre distinct;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Cantley d'ouvrir la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré aux fournisseurs inscrits aux registres de location jusqu'au seuil fixé par le ministre en conformité avec les articles 11 et 12 de son Règlement numéro 562 18 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission générale a été lancée le 16 janvier 2025 sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour divers registres de locations, à savoir :

Registre numéro 2025-06A	Location de camions 6 roues
Registre numéro 2025-06B	Location de camions 10 roues
Registre numéro 2025-06C	Location de camions 12 roues
Registre numéro 2025-06D	Location de camions-remorques ou semi-remorques
Registre numéro 2025-06E	Location de fardiers
Registre numéro 2025-06F	Location de rétrocaveuses
Registre numéro 2025-06G	Location de pelles mécaniques
Registre numéro 2025-06H	Location de béliers mécaniques
Registre numéro 2025-06I	Location de niveleuses
Registre numéro 2025-06J	Location de chargeuses compactes

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de la demande de soumission générale, six (6) propositions ont été reçues dans le délai imparti, les noms des fournisseurs étant les suivants :

- **Registre numéro 2025-06A Location de camions 6 roues**
Aucun soumissionnaire
- **Registre numéro 2025-06B Location de camions 10 roues**
Carol Bernier Excavation inc.
Gestion Justin Meunier inc.
Vaillant Excavation
Polane inc.
- **Registre numéro 2025-06C Location de camions 12 roues**
Joey Gauvreau
Carol Bernier Excavation inc.
Gestion Justin Meunier inc.
Vaillant Excavation
Polane inc.
Les entreprises Le-Bo Construction inc
- **Registre numéro 2025-06D Location de camions-remorques ou semi-remorques**
Gestion Justin Meunier inc.
Vaillant Excavation
Polane inc.
Les entreprises Le-Bo Construction inc
- **Registre numéro 2025-06E Location de fardiers**
Polane inc.
Les entreprises Le-Bo Construction inc
- **Registre numéro 2025-06F Location de rétrocaveuses**
Carol Bernier Excavation inc.
Gestion Justin Meunier inc.
Polane inc.
Les entreprises Le-Bo Construction inc

Le 18 février 2025

- **Registre numéro 2025-06G Location de pelles mécaniques**
Carol Bernier Excavation inc.
Gestion Justin Meunier inc.
Vaillant Excavation
Polane inc.
Les entreprises Le-Bo Construction inc
- **Registre numéro 2025-06H Location de béliers mécaniques**
Les entreprises Le-Bo Construction inc
- **Registre numéro 2025-06I Location de niveleuses**
Vaillant Excavation
- **Registre numéro 2025-06J Location de chargeuses compactes**
Vaillant Excavation

CONSIDÉRANT QU’après analyse, six (6) des six (6) soumissions ont complété le processus d’analyse de conformité et peuvent être inscrites au registre;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil ouvre les registres pour la location de camions, d’équipements et de machineries (avec opérateur), - Contrat no 2025-06 - pour l’année 2025 et y inscrive six (6) des six (6) fournisseurs ayant soumis les prix annexés à cette résolution et ayant complété le processus d’analyse de conformité;

QUE chacun des registres, mis en place en vertu de l’article 11 du Règlement numéro 562-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley, soit régi en application de l’article 12 de ce règlement.

Adoptée à l’unanimité

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR					
REGISTRE NO. 2025-06A LOCATION DE CAMIONS 6 ROUES					
Camion 6 roues - 2 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Aucun soumissionnaire					

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR					
REGISTRE NO. 2025-06B LOCATION DE CAMIONS 10 ROUES (AVEC OPÉRATEUR)					
Camion 10 roues - 3 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Carol Bernier Excavation inc.	INTERNATIONAL	1993	40S	15 T.	105.00 \$
Carol Bernier Excavation inc.	INTERNATIONAL	2012	70S	15 T.	105.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	STERLING	2006	9500	13 T.N	115.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	STERLING	2006	9500	13 T.N	115.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	INTERNATIONAL	2001	9900i	14 T.N	115.00 \$
Polane Inc.	INTERNATIONAL	2025	HV607	14.5 Ton.	120.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2024	M2	14.5 Ton.	120.00 \$
Polane Inc.	INTERNATIONAL	2023	HV607	14.5 Ton.	120.00 \$
Polane Inc.	INTERNATIONAL	2023	HV607	14.5 Ton.	120.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2019	1145D	14.5 Ton.	120.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2019	1145D	14.5 Ton.	120.00 \$
Excavation Vaillant	WESTERN STAR	2022	Conv	14 T.N	130.00 \$

Le 18 février 2025

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06C LOCATION DE CAMIONS 12 ROUES (AVEC OPÉRATEUR)					
Camion 12 roues - 4 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Carol Bernier Excavation inc.	INTERNATIONAL	2006	5600	19 Ton.	115.00 \$
Carol Bernier Excavation inc.	WESTERN STAR	2007	CNV	19 Ton.	115.00 \$
Carol Bernier Excavation inc.	FREIGHTLINER	2007	M2	19 Ton.	115.00 \$
Joey Gauvreau	KENWORTH	2019	T880	18.28Ton.	120.00 \$
Joey Gauvreau	PETERBUILT	2015	567	19 Ton.	120.00 \$
Joey Gauvreau	FREIGHTLINER	2010	M2	19Ton.	120.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	KENWORTH	2019	T880	18Ton.	135.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	STERLING	2010	9500	18.5Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2020	1145D	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	KENWORTH	2020	T800	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	WESTERN STAR	2020	CONV	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	INTERNATIONAL	2019	HX620	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	INTERNATIONAL	2019	HX620	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2018	M2	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2018	M2	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	WESTERN STAR	2018	CONV	19.25 Ton.	135.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTLINER	2017	M2	19.25 Ton.	135.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06C LOCATION DE CAMIONS 12 ROUES (AVEC OPÉRATEUR)					
Camion 12 roues - 4 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Les Entreprise Le-Bo	FREIGHTLINER	2023	1225D	18.5 Ton.	145.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	PETERBUILT	2022	567	18.1 Ton.	145.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	KENWORTH	2022	T800	18.9Ton.	145.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	WESTERN STAR	2022	4800	18.5 Ton.	145.00 \$
Excavation Vaillant	WESTERN STAR	2018	4700SB	17 Ton	150.00 \$
Excavation Vaillant	WESTERN STAR	2018	4700SB	17 Ton	150.00 \$
Excavation Vaillant	WESTERN STAR	2018	4700SB	17 Ton	150.00 \$
Excavation Vaillant	KENWORTH	2014	Conv	17 Ton	150.00 \$
Excavation Vaillant	KENWORTH	2012	Conv	17 Ton	150.00 \$
Excavation Vaillant	KENWORTH	2012	Conv	17 Ton	150.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06D LOCATION DE CAMIONS-REMORQUES OU SEMI-REMORQUES (AVEC OPÉRATEUR)					
Camion-remorque ou semi-remorque avec tracteur (benne basculante) - 4-5 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Polane Inc.	PETERBILT	2024	389	31 ton.	150.00 \$
Polane Inc.	FREIGHTNER	2024	MM106	31 ton.	150.00 \$
Polane Inc.	PETERBILT	2022	389	31 ton.	150.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	International	2001	9900i	26.8 TH.	155.00 \$
Excavation Vaillant	WESTERN STAR	2023	Conv	30 Ton	170.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	WESTERN STAR	2019	4900FA	24.5 Ton.	170 \$
REGISTRE NO 2023-05B - LOCATION DE CAMIONS-REMORQUES OU SEMI-REMORQUES					
Camion-remorque ou semi-remorque avec tracteur (benne ventrale) - 4-5 essieux					
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire
Aucun soumissionnaire					

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06E LOCATION DE FARDIERS (AVEC OPÉRATEUR)						
Fardier pour le transport des équipements						
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Frais de Transport
Les Entreprise Le-Bo	WESTERN STAR	2019	4900FA	35 Ton.	190 \$	3 heures min
Polane Inc.	PETERBILT	2024	389	55 Ton.	255 \$	1 020 \$

Le 18 février 2025

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06F - LOCATION DE RÉTRO CAVEUSES BACKO (AVEC OPÉRATEUR)								
Rétrocaveuse 4x4 (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Carol Bernier Excavation Inc.	CASE	2003	580SM	1 V.C.	125.00 \$	5 000.00 \$	20 000.00 \$	300.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	CASE	2018	580SN	1.5 V.C.	125.00 \$	5 000.00 \$	20 000.00 \$	300.00 \$
Polane Inc.	CASE	2024	580SN	3 V.C	135.00 \$	6 075.00 \$	24 300.00 \$	540.00 \$
Polane Inc.	CASE	2024	580SN	3 V.C	135.00 \$	6 075.00 \$	24 300.00 \$	540.00 \$
Polane Inc.	CASE	2024	580SN	3 V.C	135.00 \$	6 075.00 \$	24 300.00 \$	540.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	CASE	2016	580SN	2 V.C	155.00 \$	6 200.00 \$	24 800.00 \$	590.00 \$
Rétrocaveuse 4x4 - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Polane Inc.	TRAMAC	2024	136	1000	165.00 \$	7 425.00 \$	29 700.00 \$	540.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO. 2025-06G - LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES (AVEC OPÉRATEUR)								
Pelle sur chenilles (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2017	PC200 avec pousse	1.63 V.C.	160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2014	Ultra court "zero tail" PC228 avec pousse	1.63 V.C.	160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2012	Ultra court "zero tail" PC228 avec pousse	1.63 V.C.	160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2010	PC200	1.63 V.C.	160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	350.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	VOLVO	2011	EX240	24 Ton.	190.00 \$	7 600.00 \$	30 400.00 \$	600.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	CASE	2010	CX-130B	13 Ton.	160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	500.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	KUBOTA	2008	KX-121-3	4.5 Ton.	125.00 \$	5 000.00 \$	20 000.00 \$	300.00 \$
Polane Inc.	CASE	2023	CX245	25 ton.	188.00 \$	8 460.00 \$	33 840.00 \$	1 020.00 \$
Polane Inc.	CASE	2018	CS350	35 ton.	220.00 \$	9 900.00 \$	39 600.00 \$	42 300.00 \$
Polane Inc.	CASE	2018	CS350	35 ton.	220.00 \$	9 900.00 \$	39 600.00 \$	1 020.00 \$
Polane Inc.	CASE	2016	CX470	50 ton.	235.00 \$	10 575.00 \$	42 300.00 \$	1 020.00 \$
Vaillant Excavation	CASE	2022	CX3500	2.25 V.C	230.00 \$	10 000.00 \$	41 000.00 \$	900.00 \$
Vaillant Excavation	CASE	2019	CX490D	2.75 V.C	280.00 \$	12 000.00 \$	50 000.00 \$	900.00 \$
Vaillant Excavation	CASE	2015	CX250C	1.7 V.C	210.00 \$	9 000.00 \$	37 800.00 \$	900.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	CASE	2021	CX235	3 V.C	215.00 \$	8 600.00 \$	34 400.00 \$	590.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	CASE	2021	CX350	3 V.C	225.00 \$	9 000.00 \$	36 000.00 \$	590.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	CASE	2014	CXC350	3 V.C	225.00 \$	9 000.00 \$	36 000.00 \$	590.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

Pelle sur chenilles - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité du marteau	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Vaillant Excavation	CASE	2013	330		165.00 \$	7 400.00 \$	29 500.00 \$	900.00 \$
Vaillant Excavation	CASE	2020	RHB340		240.00 \$	10 500.00 \$	43 000.00 \$	900.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2017	DNB 70IIS	4 500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2014	DNB 70IIS	4 500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2012	DNB 70IIS	4 500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2010	DNB 70IIS	4 500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	350.00 \$
Gestion Justin Meunier Inc	VOLVO	2011	Husky 4500	4500 lbs	280.00 \$	11 200.00 \$	44 800.00 \$	600.00 \$
Vaillant Excavation	CASE	2021	HB5800		295.00 \$	13 000.00 \$	53 000.00 \$	900.00 \$
Polane Inc.	CASE	2023			320.00 \$	15 000.00 \$	60 000.00 \$	1 020.00 \$
Polane Inc.	CASE	2018			450.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	1 020.00 \$
Polane Inc.	CASE	2018			470.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	1 020.00 \$
Les Entreprise Le-Bo	CASE	2021	MH340	12T	445.00 \$	17 800.00 \$	71 200.00 \$	590.00 \$
Pelle sur roues (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	EW180D	18T	170.00 \$	6 800.00 \$	27 200.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	EW180E	18T	170.00 \$	6 800.00 \$	27 200.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2007	EW180C Disponible avec pousse	18T	170.00 \$	6 800.00 \$	27 200.00 \$	N/A
Polane Inc.	DOOSAN	2010	DX190	-	190.00 \$	8 550.00 \$	34 200.00 \$	760.00 \$

Le 18 février 2025

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

Pelle sur roues - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	DNB 70IIS	4500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	DNB 70IIS	4500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2007	DNB 70IIS	4500 lbs	250.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	
Polane Inc.	TRAMAC	2010	501	5 000 lbs	320.00 \$	14 400.00 \$	57 600.00 \$	760.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO : 2025-06H - LOCATION DE BÉLIÈRES MÉCANIQUES								
Bélier mécanique sur chenilles								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Les Entreprise Le-Bo	Caterpillar	2010	D4K		160.00 \$	6 400.00 \$	25 600.00 \$	590.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-06I - LOCATION DE NIVELEUSE							
Niveleuse							
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Frais de transport
Vaillant Excavation	Volvo	2012	G920	2.8m		160.00 \$	160.00 \$

2025-06 REGISTRE LOCATION AVEC OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-06J - CHARGEUSE CONTACTE							
Niveleuse							
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	
Vaillant Excavation	Case	2016	621FX	2.43 m	2.05m3	160.00 \$	160.00 \$

Point 9.8

2025-MC-036

OUVERTURE DES REGISTRES POUR LA LOCATION DE CAMIONS, D'ÉQUIPEMENTS ET DE MACHINERIES (SANS OPÉRATEUR) - CONTRAT NO 2025-07

CONSIDÉRANT les besoins de flexibilité de la Municipalité de Cantley pour la location de camions, d’équipements et de machineries (sans opérateur), et ce, afin de respecter les délais requis pour certains travaux et sa volonté d'augmenter son efficacité;

CONSIDÉRANT QUE chaque registre est un registre distinct;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Cantley d'ouvrir la possibilité d'octroyer des contrats de gré à gré aux fournisseurs inscrits aux registres de location jusqu'au seuil fixé par le ministre en conformité avec les articles 11 et 12 de son Règlement numéro 562 18 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumission générale a été lancée le 16 janvier 2025 sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour divers registres de locations, à savoir :

- Registre numéro 2025-07A

Registre numéro 2025-07B

Registre numéro 2025-07C

Registre numéro 2025-07D

Registre numéro 2025-07E

Registre numéro 2025-07F

Registre numéro 2025-07G

Registre numéro 2025-07H
- Location de fardiers

Location de rétrocaveuses

Location de pelles mécaniques

Location de béliers mécaniques

Location de rouleaux compacteurs

Location de niveleuse

Location de chargeuse compacte

Location de camion-nacelle

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de la demande de soumission générale, trois (3) propositions ont été reçues dans le délai imparti, les noms des fournisseurs étant les suivants :

- | | |
|--|---|
| • Registre numéro 2025-07A
Aucun soumissionnaire | Location de fardiers |
| • Registre numéro 2025-07B
Carol Bernier Excavation inc.
Équipement St-Germain Inc. | Location de rétrocaveuses |
| • Registre numéro 2025-07C
Carol Bernier Excavation inc.
Transport Camille Dionne
Équipement St-Germain Inc. | Location de pelles mécaniques |
| • Registre numéro 2025-07D
Transport Camille Dionne
Équipement St-Germain Inc. | Location de béliers mécaniques |
| • Registre numéro 2025-07E
Transport Camille Dionne | Location de rouleaux compacteurs |
| • Registre numéro 2025-07F
Aucun soumissionnaire | Location de niveleuses |
| • Registre numéro 2025-07G
Transport Camille Dionne | Location de chargeuses compactes |
| • Registre numéro 2025-07H
Aucun soumissionnaire | Location de camions-nacelle |

CONSIDÉRANT QU’après analyse, trois (3) des trois (3) soumissions ont complété le processus d’analyse de conformité et peuvent être inscrites au registre;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil ouvre les registres pour la location de camions, d’équipements et de machineries (sans opérateur), - Contrat no 2025-07 - pour l’année 2025 et y inscrive trois (3) des trois (3) fournisseurs ayant soumis les prix annexés à cette résolution et ayant complété le processus d’analyse de conformité;

QUE chacun des registres, mis en place en vertu de l’article 11 du Règlement numéro 562-18 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Cantley, soit régi en application de l’article 12 de ce règlement.

Adoptée à l’unanimité

Le 18 février 2025

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07A LOCATION DE FARDIERS (SANS OPÉRATEUR)						
Fardier pour le transport des équipements						
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Frais de Transport
Aucun soumissionnaire						

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07B - LOCATION DE RÉTRO CAVEUSES BACKO (SANS OPÉRATEUR)								
Rétrocaveuse 4x4 (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Carol Bernier Excavation Inc.	CASE	2003	580SM	1 V.C.	50.00 \$	1 600.00 \$	6 000.00 \$	- \$
Équipement St-Germain	John Deer	2024	320P	1.3 V.C	-	1 925.00 \$	6 750.00 \$	2 900.00 \$
Rétrocaveuse 4x4 - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Équipement St-Germain	John Deer	2024	EC 80T	30.2 HP	-	3 850.00 \$	13 500.00 \$	2 900.00 \$

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07C - LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES (SANS OPÉRATEUR)								
Pelle sur chenilles (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2017	PC200 avec pouce	1.63 V.C.	80.00 \$	3 000.00 \$	11 200.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2014	Ultra court "zero tail" PC228 avec pouce	1.63 V.C.	80.00 \$	3 000.00 \$	11 200.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2012	Ultra court "zero tail" PC228 avec pouce	1.63 V.C.	80.00 \$	3 000.00 \$	11 200.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2010	PC200	1.63 V.C.	80.00 \$	3 000.00 \$	11 200.00 \$	350.00 \$
Camille Dionne	Kobelco	2024	SK75SR-7	0.5 V.C	50.00 \$	1 335.00 \$	4 650.00 \$	1 900.00 \$
Camille Dionne	Kobelco	2021	SK140SRLC-7	1.125 V.C	60.00 \$	2 050.00 \$	7 110.00 \$	1 900.00 \$
Camille Dionne	Kobelco	2024	SK230SRLC-7	1.375 V.C	70.00 \$	2 650.00 \$	9 175.00 \$	1 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2023	35G	0.18 V.C	-	1 350.00 \$	4 725.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	Case	2023	CX145D SR	0.81 V.C	-	2 375.00 \$	8 325.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2024	210P	1.38 V.C	-	2 600.00 \$	9 100.00 \$	3 300.00 \$
Pelle sur chenilles - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité du marteau	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2017	DNB 70IIS	4 500 lbs	155.00 \$	5 800.00 \$	21 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2014	DNB 70IIS	4 500 lbs	155.00 \$	5 800.00 \$	21 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2012	DNB 70IIS	4 500 lbs	155.00 \$	5 800.00 \$	21 600.00 \$	350.00 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	KOMATSU	2010	DNB 70IIS	4 500 lbs	155.00 \$	5 800.00 \$	21 600.00 \$	350.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2023	SB202	21.8 HP	-	2 700.00 \$	4 725.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	Case	2023	EC100T	46 HP	-	4 750.00 \$	8 325.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2024	EC100T	60HP	-	5 200.00 \$	18 200.00 \$	3 300.00 \$

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

Pelle sur roues (incluant tous les godets nécessaires à l'exécution des travaux)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	EW180D	18T	65.00 \$	2 600.00 \$	9 450.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	EW180E	18T	65.00 \$	2 600.00 \$	9 450.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2007	EW180C Disponible avec pouce	18T	65.00 \$	2 600.00 \$	9 450.00 \$	N/A
Camille Dionne	Caterpillar	2021	M314F	1.0 V.C	70.00 \$	2 370.00 \$	8 250.00 \$	1 900.00 \$
Camille Dionne	Caterpillar	2016	M320F	1.375 V.C	75.00 \$	2 675.00 \$	9 275.00 \$	1 900.00 \$
Équipement St-Germain	Caterpillar	2015	M16D	16 Tonnes	-	2 700.00 \$	9 450.00 \$	3 300.00 \$
Équipement St-Germain	Caterpillar	2009	M18D	18 Tonnes	-	2 925.00 \$	10 250.00 \$	3 300.00 \$
Pelle sur roues - avec marteau hydraulique (incluant l'installation, l'affûtage et toutes autres dépenses inhérentes à son opération)								
Compagnie	Marque	Année	Modèle du marteau	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de transport
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	DNB 70IIS	4500 lbs	150.00 \$	6 000.00 \$	24 000.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2022	DNB 70IIS	4500 lbs	150.00 \$	6 000.00 \$	24 000.00 \$	N/A
Carol Bernier Excavation Inc.	VOLVO	2007	DNB 70IIS	4500 lbs	150.00 \$	6 000.00 \$	24 000.00 \$	N/A

Le 18 février 2025

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07D - LOCATION DE BÉLIÈRES MÉCANIQUES (SANS OPÉRATEUR)								
Bélier mécanique sur chenilles								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Capacité	Taux horaire	Taux hebdomadaire	Taux mensuel (4 semaines)	Frais de Transport
Camille Dionne	Caterpillar	2022	D2-12LGP	92Hp	55.00 \$	1 690.00 \$	5 875.00 \$	850.00 \$
Camille Dionne	Caterpillar	2020	D6K LGP	125Hp	60.00 \$	1 970.00 \$	6 850.00 \$	1 900.00 \$
Camille Dionne	Caterpillar	2010	D39PX-24	95Hp	75.00 \$	2 370.00 \$	8 250.00 \$	1 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2023	450P	2.1 V.C	-	1 700.00 \$	5 950.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2023	650P	2.6 V.C	-	2 150.00 \$	7 525.00 \$	2 900.00 \$
Équipement St-Germain	John Deer	2023	850P	5.9 V.C	-	4 050.00 \$	14 175.00 \$	5 800.00 \$

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07E - LOCATION DE ROULEAU COMPACTEUR (SANS OPÉRATEUR)									
Rouleau Compacteur Pneumatique									
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Taux Journalier	Taux Mensuel	Frais de Transport
Aucun soumissionnaire									
Rouleau Compacteur									
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Taux Journalier	Taux Mensuel	Frais de Transport
Camille Dionne	Hamm	2017	H5i	54"	15 525.00 \$	N/A	260.00 \$	N/A	850.00 \$
Camille Dionne	Hamm	2021	S075B	66"	27 000.00 \$	N/A	340.00 \$	N/A	1 900.00 \$
Camille Dionne	Hamm	2017	H14i	84"	55 000.00 \$	N/A	400.00 \$	N/A	1 900.00 \$
Rouleau Compacteur à Asphalte									
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Taux Journalier	Taux Mensuel	Frais de Transport
Aucun soumissionnaire									

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07F - LOCATION DE NIVELEUSE (SANS OPÉRATEUR)								
Niveleuse								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Frais de transport	
Aucun soumissionnaire								

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07G - CHARGEUSE CONTACTE (SANS OPÉRATEUR)									
Niveleuse									
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire	Taux Journalier	Taux Mensuel	Frais de Transport
Camille Dionne	Hitachi	2023	ZW100-6	6'4"	1.2 V.C	N/A	265.00 \$	N/A	850.00 \$
Camille Dionne	Hitachi	2020	ZW80-5B	6'4"	1.2 V.C	N/A	265	N/A	850.00 \$
Camille Dionne	Hitachi	2023	ZW80-5B	7'8"	1.7 V.C	N/A	375.00 \$	N/A	1 900.00 \$

2025-07 REGISTRE LOCATION SANS OPÉRATEUR

REGISTRE NO 2025-07H - CHARGEUSE CONTACTE (SANS OPÉRATEUR)								
Niveleuse								
Compagnie	Marque	Année	Modèle	Largeur	Capacité	Taux horaire		
Aucun soumissionnaire								

Point 9.9

2025-MC-037

REFUS D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR MULTI-USAGE COMPACT AVEC ÉQUIPEMENTS - CONTRAT NO 2025-08

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l’achat d’un tracteur multi-usage compact avec équipements ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 22 janvier 2025 pour l’adjudication d’un contrat pour l’achat d’un tracteur multi-usage compact avec équipements - Contrat no 2025-08;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont été invités à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, une (1) seule proposition a été reçue dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

Le 18 février 2025

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Carrière et Poirier Equipment Ltd	51 280 \$

CONSIDÉRANT QUE l’analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission de la firme Carrière et Poirier Equipment Ltd, plus bas soumissionnaire, a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par la firme Carrière et Poirier Equipment Ltd est de 51 280 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-08;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné dépasse le budget prévu pour l’achat d’un tracteur multi-usage compact avec équipements - Contrat no 2025-08, et que la Municipalité a tenté de négocier le prix avec l’unique soumissionnaire afin de respecter le budget alloué;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, de rejeter la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, refuse l’octroi du contrat à Carrière et Poirier Equipment Ltd pour la somme totale de 51 280 \$, taxes en sus, pour l’achat d’un tracteur multi-usage compact - contrat no 2025-08 et demande à ce que le processus d’appel d’offres soit recommencé dans le but d’obtenir davantage de soumissions et de respecter le budget alloué.

Adoptée à l’unanimité

Point 9.10

2025-MC-038

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES - CONTRAT NO 2025-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite procéder au traçage des lignes axiales et de rives des rues et des chemins sur son territoire pour l’an 2025 avec deux (2) années d’options de renouvellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 15 janvier 2025 sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le traçage des lignes axiales de rues - Contrat no 2025-09;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, cinq (5) propositions ont été reçues dans le délai imparti, le résultat étant le suivant:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (TAXES EN SUS)
Entreprise Techline inc.	36 010 \$
Lignes-Fit inc.	39 458 \$
9709789 Canada Inc / Proligne	42 750 \$
9254-8783 Québec inc. / Lignes Maska	47 960 \$
Entreprises T.R.A. (2011) inc.	52 320 \$

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions reçues a démontré que la soumission à Entreprise Techline inc. plus bas soumissionnaire a été jugée conforme;

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par Entreprise Techline inc. est de 36 010 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-09;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des items unitaires au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, octroie le contrat à Entreprise Techline inc. pour la somme de 36 010 \$, taxes en sus, pour le traçage des lignes axiales de rues pour l'année 2025 - Contrat no 2025-09;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-355-00-459 « Autres - Traçage de lignes - Circulation et stationnement ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.11 2025-MC-039 ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT NO 2025-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l'achat de camionnettes avec échange;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 23 décembre 2024 sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l'adjudication d'un contrat pour l'achat de camionnettes avec échange - Contrat no 2024 34;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l'appel d'offres, aucune soumission conforme n'avait été reçue;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17.1 du Règlement de gestion contractuelle 562-18 de la Municipalité de Cantley permet l'octroi de gré à gré pour l'achat de véhicules pour un montant sous le seuil fixé par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue par le concessionnaire Promenades Ford pour l'achat d'un 2025 Ford Explorer pour la somme de 51 000 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-12;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

Le 18 février 2025

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, autorise l’achat d’un véhicule utilitaire 2025 Ford Explorer au concessionnaire Promenades Ford pour la somme de 51 000 \$, taxes en sus - Contrat no 2025-12;

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d’emprunt numéro 735-25.

Adoptée à l’unanimité

Point 9.12

2025-MC-040

ACQUISITION DE DEUX (2) CAMIONNETTES 3/4 TONNE AVEC ÉCHANGES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT NO 2025-13

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaitait obtenir des soumissions pour l’achat de camionnettes avec échange;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 23 décembre 2024 sur le site Internet du Système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour l’adjudication d’un contrat pour l’achat de camionnettes avec échange - Contrat no 2024 34;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025 à 10 h, date et heure de clôture de l’appel d’offres, aucune soumission conforme n’avait été reçue;

CONSIDÉRANT QUE l’article 17.1 du Règlement de gestion contractuelle 562-18 de la Municipalité de Cantley permet l’octroi de gré à gré pour l’achat de véhicules pour un montant sous le seuil fixé par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission du concessionnaire Lachapelle Buick GMC pour l’achat de deux (2) camionnettes aux montants suivants - Contrat no 2025-13:

VÉHICULES	PRIX (TAXES EN SUS)
2024 GMC Sierra 2500HD - Cabine d’équipe, boîte longue	70 559,00 \$
2024 GMC Sierra 2500HD - Cabine d’équipe, boîte standard	69 074,48 \$

CONSIDÉRANT QUE le concessionnaire Lachapelle Buick GMC offre les sommes suivantes en échange de deux (2) camionnettes existantes du service des travaux publics :

VÉHICULES MIS À L’ÉCHANGE	PRIX (TAXES EN SUS)
2018 Ford F-250 XL (NIV: 1FT7X2B68JEB86205)	15 000 \$
2019 Ford F-250 XL (NIV: 1FT7X2B61KEE15776)	23 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le montant soumissionné par le concessionnaire Lachapelle Buick GMC est de 101 669,46 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 18 février 2025

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Philippe Normandin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, autorise l'achat au concessionnaire Lachapelle Buick GMC pour la somme totale de 101 669,46 \$ taxes en sus, pour l'achat de deux (2) camionnettes 3/4 tonne et autorise l'échange des véhicules 2018 Ford F-250 XL (NIV : 1FT7X2B68JEB86205) et 2019 Ford F-250 XL (NIV : 1FT7X2B61KEE15776) - Contrat no 2025-13 ;

QUE les fonds requis soient puisés à même le règlement d'emprunt numéro 735-25.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.13

2025-MC-041

DEMANDE À LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC DE PROCÉDER À L'INSTALLATION ET AU RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UNE UNITÉ D'ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION DES RUES CRÉMAZIE, DE RIMOUSKI ET DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE des demandes citoyennes d'ajout d'éclairage public sont régulièrement déposées auprès du Service des travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour l'installation d'une unité d'éclairage à l'intersection des rues Crémazie, de Rimouski et de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la demande s'inscrit conformément aux conventions établies dans la Politique relative à la gestion du réseau d'éclairage public de la municipalité de Cantley -TP 2024 007;

CONSIDÉRANT QUE l'installation et le raccordement électrique d'une unité d'éclairage DEL modèle RoadFocus de la marque Philips d'une puissance de 30 watts, d'une couleur 3000K, sur potences de huit (8) pieds, sur un poteau de bois existant sera expressément formulée auprès de la Société Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'installation par la Société Hydro-Québec ainsi que tous les autres frais afférents sont à la charge de la municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, formule une demande à la Société Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement électrique d'une unité d'éclairage DEL modèle RoadFocus de la marque Philips d'une puissance de 30 watts, d'une couleur 3000K, sur potences de huit (8) pieds, sur un poteau de bois existant localisé à l'intersection des rues Crémazie, de Rimouski et de Matane;

QUE tous les frais afférents à cette nouvelle installation soient facturés à la Municipalité de Cantley;

Le 18 février 2025

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-340-00-529 « Entretien - Éclairage public - Éclairage des rues ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.14 2025-MC-042 AUTORISATION DE FORMULER UNE DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) POUR LE DÉPLOIEMENT DE CINÉMOMÈTRES (PHOTOS-RADARS) SUR LES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action en sécurité routière 2023-2028 adopté par le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) prévoit le déploiement de cinémomètres (photos-radars) en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 48 modifiant principalement le Code de la sécurité routière a été adopté le 1er mai 2024 à l'Assemblée nationale du Québec afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley désire que soient désignés par le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) des chemins publics municipaux sur son territoire à recevoir des cinémomètres (photos-radars);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a identifié des parties de chemins municipaux où la vitesse et la sécurité des usagers est un enjeu;

CONSIDÉRANT QU'il serait à propos de formuler une demande auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) à recevoir des cinémomètres (photos-radars) sur des parties des chemins suivants:

- Chemin Taché entre le chemin Denis et la montée des Érables
- Chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue des Princes
- Montée Saint-Amour entre la rue de Neuville et le chemin Vigneault
- Montée des Érables entre le chemin Denis et le chemin Taché
- Chemin du Mont-des-Cascades entre le 915 chemin du Mont-des-Cascades et la rue Vachon
- Montée Paiement entre le chemin Vigneault et le 6e Rang

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean Bosco

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise l'administration municipale à formuler une demande auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) afin de recevoir des cinémomètres (photos-radars) sur des parties des chemins suivants :

- Chemin Taché entre le chemin Denis et la montée des Érables
- Chemin Vigneault entre la montée Saint-Amour et la rue des Princes
- Montée Saint-Amour entre la rue de Neuville et le chemin Vigneault
- Montée des Érables entre le chemin Denis et le chemin Taché
- Chemin du Mont-des-Cascades entre le 915, chemin du Mont-des-Cascades et la rue Vachon
- Montée Paiement entre le chemin Vigneault et le 6e Rang

et que 50 % des sommes perçues en provenance des amendes soient retournées à la Municipalité.

Le 18 février 2025

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR M. JEAN-NICOLAS DE BELLEFEUILLE

POUR

CONTRE

Nathalie Bélisle
Jean Bosco
Philippe Normandin
Sarah Plamondon
Jean-Charles Lalonde
David Gomes

Jean-Nicolas de Bellefeuille

La résolution principale est adoptée à la majorité.

Point 9.15 2025-MC-043 AUTORISATION DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - RÉFECTION DE LA MONTÉE SAINT-AMOUR, PHASE 2 (RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-MC-295)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-MC-295 adoptée le 11 octobre 2022, le conseil approuvait une demande d’aide financière auprès du ministère des Transports pour les travaux admissibles dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) - Volets Redressement et Accélération et confirmait son engagement à réaliser les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2, selon les modalités d’application en vigueur - Dossier numéro QNQ64966/Numéro de fournisseur 68331;

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Guilbeault, vice-première ministre et ministre des Transports, confirmait par lettre datée du 16 novembre 2022 qu’elle accordait à la Municipalité une aide financière maximale de 2 400 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a pris connaissance et s’engage à respecter les modalités d’application des volets Redressement et Accélération du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2 ont été réalisés du 28 août 2023 au 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 18 février 2025

Proposé par le conseiller Jean-Nicolas de Bellefeuille

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Richard Ghostine, chef de service - Exploitation et projets, autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volets Redressement et Accélération pour les travaux de réfection de la montée Saint-Amour, phase 2, et ce, selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée - Dossier numéro QNQ64966/Numéro de fournisseur 68331.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.16 2025-MC-044 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE ENCADRANT L'IMPLANTATION DE RALENTISSEURS DE TRAFIC NO TP-2022-006

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-MC-248 adoptée le 30 août 2022, le conseil adoptait la politique encadrant l'implantation de ralentisseurs de trafic TP- 2022-006;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 48 modifiant principalement le Code de la sécurité routière a été adopté le 1er mai 2024 à l'Assemblée nationale du Québec afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît la nécessité de mettre à jour sa dite politique en y ajoutant un point 9.3 relativement aux cinémomètres (photos-radars);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Philippe Normandin

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte la mise à jour de la Politique encadrant l'implantation de ralentisseur de trafic TP-2022-006 joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1 2025-MC-045 OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES RECONNUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY - ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, maître d'œuvre en loisirs et culture sur l'étendue de son territoire, offre des services aux citoyens en partenariat avec des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE différents organismes reconnus par la Municipalité de Cantley ont des actions concourantes avec celle-ci et, qu'à ce titre, ils contribuent à la mission de l'administration locale;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de ces organismes ont déposé, dans les délais et les formes qui leur ont été prescrits, des demandes de soutien financier auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux organismes vise à soutenir les organismes reconnus;

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT les exigences de ladite politique à l'effet que les organismes doivent soumettre un bilan financier de l'année précédente;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des demandes suivant le cadre de soutien financier et les critères établis par le conseil, la somme de 9 500 \$ sera versée aux organismes ayant finalisé leurs demandes :

ORGANISMES	MONTANTS
Association Art de l’Ordinaire	1 000 \$
Cantley à cheval	1 000 \$
Cantley 1889	1 000 \$
Comité de jumelage Cantley-Ornans	500 \$
Le Grenier des Collines	1 500 \$
La Maison des Collines	1 000 \$
Petit Café de Cantley	1 500 \$
Service aux Aînés des Collines	1 000 \$
Société St-Vincent-de-Paul de Cantley	1 000 \$
TOTAL	9 500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accorde une aide financière pour la somme de 9 500 \$ pour l'année 2025 aux organismes suivants, à savoir:

ORGANISMES	MONTANTS
Association Art de l’Ordinaire	1 000 \$
Cantley à cheval	1 000 \$
Cantley 1889	1 000 \$
Comité de jumelage Cantley-Ornans	500 \$
Le Grenier des Collines	1 500 \$
La Maison des Collines	1 000 \$
Petit Café de Cantley	1 500 \$
Service aux Aînés des Collines	1 000 \$
Société St-Vincent-de-Paul de Cantley	1 000 \$
TOTAL	9 500 \$

QUE le conseil autorise M. Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier, ou son représentant légal, à verser lesdites sommes aux organismes reconnus bénéficiaires respectifs;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 « Subventions - Loisirs et culture - Loisirs ».

Adoptée à l’unanimité

Point 11.1

2025-MC-046

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. VINCENT GENDRON ROSSIGNOL À TITRE DE MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CANTLEY (CCEDDC)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-205 adoptée le 29 août 2024, le conseil nommait M. Vincent Gendron Rossignol à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC);

Le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du Règlement numéro 672-21 constituant le comité CCEDDC stipule que les membres du CCEDDC sont nommés par le conseil municipal par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le 24 janvier 2025, M. Vincent Gendron Rossignol remettait sa démission à titre de membre citoyen;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la démission de M. Vincent Gendron Rossignol à titre de membre citoyen au sein du comité CCEDDC, et ce, en date du 24 janvier 2025;

QUE le conseil offre ses sincères remerciements à M. Vincent Gendron Rossignol pour son engagement auprès de la communauté de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2	2025-MC-047	<u>REMERCIEMENTS ET FIN DE MANDAT DE MME MARIE TUDORET À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CANTLEY (CCEDDC)</u>
------------	-------------	--

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2023-MC-324 adoptée le 12 décembre 2023, le conseil nommait Mme Marie Tudoret à titre de membre citoyenne au sein du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC);

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du Règlement numéro 672 21 constituant le comité CCEDDC stipule que les membres du CCEDDC sont nommés par le conseil municipal par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE durant son mandat de deux (2) ans, celle-ci a toujours fait preuve d'un grand dévouement au service de sa communauté et que le conseil souhaite sincèrement la remercier pour son engagement et le temps consacré à cette fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Jean-Charles Lalonde

Appuyé par la conseillère Nathalie Bélisle

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil remercie Mme Marie Tudoret pour son engagement généreux auprès de la communauté de Cantley et confirme la fin de son mandat au sein du comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC).

Adoptée à l'unanimité

Le 18 février 2025

Point 11.3

2025-MC-048

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE
ET L'OCTROI D'UN MANDAT À CAPITAL NATURE POUR UNE
ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2022-MC-302 adoptée le 11 octobre 2022, le conseil établissait un objectif de protection des milieux naturels à hauteur de 51 % d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2024-MC-039 adoptée le 13 février 2024, le conseil s'engageait dans la préservation de la biodiversité dans le cadre du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec et l'atteinte du 51 % des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la connaissance des composantes écologiques du territoire est essentielle pour déterminer les priorités de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose actuellement de peu d'informations sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et en développement durable de Cantley (CCEDDC) ainsi que le Service de l'urbanisme et de l'environnement ont recommandé, en 2023, la réalisation d'une étude visant à acquérir des connaissances écologiques approfondies sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu un financement couvrant 48 % des frais liés à l'offre de service soumise par Capital Nature, accordé par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre de l'entente - Dossier 6-6503-0401;

CONSIDÉRANT QUE les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- Compilation des données ouvertes existantes, regroupement et production d'une cartographie;
- Analyse des zones à haute valeur écologique (« hotspots ») sur le territoire;
- Validation terrain par inventaire biologique.

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par le conseiller Jean Bosco

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la signature de l'entente - Dossier 6-6503-0401 et octroie à Capital Nature le mandat de réaliser l'étude de caractérisation de la biodiversité, conformément aux modalités présentées dans l'offre de service déposé en février 2023 au montant de 42 117,80 \$ dont la Municipalité a reçu un financement couvrant 48 % des frais, et ce, incluant l'étude de 100 parcelles;

QUE les fonds requis soient puisés à même le Fonds vert.

Point 12.	<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>
Point 13.	<u>COMMUNICATIONS</u>
Point 14.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>
Point 15.	<u>CORRESPONDANCE</u>
Point 16.	<u>DIVERS</u>
Point 17.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Le 18 février 2025

Point 18. PAROLE AUX ÉLUS

Point 19. 2025-MC-049 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Nathalie Bélisle

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 18 février 2025 soit et est levée à 21 h 31.

Adoptée à l'unanimité

David Gomes
Maire

Stéphane Parent
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 18 février 2025

Signature : _____